

BUREAU DE LA CLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2015
AGGLOMERATION D'AGEN – UTO – ESTILLAC (47)

Cette réunion avait pour ordre du jour :

1. Travaux de la CLE :
2. SAGE et GEMAPI
 - Dispositions réglementaires (lois MAPTAM, NOTRe, décret EPAGE-EPTB)
 - Implications potentielles pour la mise en œuvre du SAGE
3. Gestion quantitative : point d'information sur le calendrier de révision du PGE Garonne-Ariège
4. Projet de SDAGE 2016-2021
5. Questions diverses

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles dans l'espace réservé du site Internet du SAGE (www.sage-garonne.fr)

Hervé GILLÉ (Vice-président de la CLE, Président du SMEAG) ouvre la réunion et présente les excuses de Thierry SUAUD (Président de la CLE) qui a été empêché et qu'il remplace donc à sa demande.

1- Travaux de la CLE

Vincent CADORET (chef de projet SAGE Garonne) rappelle que la CLE réunie en séance plénière le 1^{er} juillet dernier a validé le diagnostic et les tendances d'évolution, marquant la finalisation de la première phase d'élaboration du SAGE : son état des lieux.

Il précise qu'à la suite de la demande de la CLE, un sous-enjeu traitant spécifiquement la question de l'AEP a été ajouté (en gras ci-dessous) pour compléter l'enjeu relatif à la qualité de l'eau :

Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages

- ✓ Consolider, améliorer et diffuser la connaissance en particulier sur les pollutions spécifiques comme les pesticides et les polluants émergents, l'état et l'impact des réseaux, l'état des nappes libres et les impacts de l'ANC.
- ✓ Réduire, notamment à la source, les flux de pollutions vers les eaux superficielles et souterraines.
- ✓ Préserver et reconquérir les capacités de résilience des milieux récepteurs (limitation des transferts, fonctionnement des milieux aquatiques et humides...).
- ✓ **Pérenniser l'alimentation en eau potable (AEP) des populations en préservant la ressource pour en garantir sa qualité**

Il indique que les documents constitutifs de l'état des lieux seront publiés sur le site Internet du SAGE et que les synthèses des travaux seront adressées en format papier aux membres de la CLE et sur demande auprès de l'équipe d'animation. La prochaine lettre d'information de la CLE, à paraître en octobre, sera consacrée à la présentation des enjeux du SAGE.

Il détaille le calendrier prévisionnel de la phase II de l'élaboration, qui est consacrée à la construction du SAGE par la définition de scénarios de gestion, de choix stratégiques puis par la rédaction du projet de SAGE. Aussi, un travail complémentaire sur les zones humides est conduit sous le pilotage du groupe thématique « milieux aquatiques et humides » de la CLE. Ce groupe de travail sera chargé de faire des propositions d'actions sur ce thème au Bureau puis à la CLE.

Il rappelle que le SDAGE à venir prévoit que le projet de SAGE Garonne, qui est un des SAGE nécessaire à l'échelle du bassin Adour-Garonne, soit validé par la CLE avant la fin de l'année 2017.

Jacqueline RABIC (Directrice AAPPED33, Présidente de la Commission Littoral du Comité de Bassin) rappelle son attachement à la poursuite du travail engagé pour une coordination inter-SAGE, qui lui semble nécessaire pour assurer la diffusion de la connaissance des interdépendances entre le « haut bassin » et le « bas bassin ». Elle regrette par ailleurs que certains représentants d'usagers soient systématiquement dans des postures d'obstruction aux travaux conduits.

Hervé GILLÉ indique partager ces observations qui doivent participer de la bonne gouvernance et souligne que les échéances de travail de la CLE et ses instances sont claires.

Jacqueline RABIC ajoute que les renouvellements des interlocuteurs, tant dans les instances que dans les structures nécessitent leur sensibilisation sur les enjeux du territoire, sur les travaux conduits et à poursuivre. Elle estime urgent de valoriser les résultats des études scientifiques conduites sur le changement climatique, dont les conséquences lui semblent visibles notamment sur le littoral (retrait du trait de côte par exemple). Elle ajoute que ceci ne sera possible qu'ensemble et

avec une écoute des contraintes de tous, ce qui ne lui semble pas compatible avec des postures de certains groupes de « demandeurs négatifs ».

Sabine MARTIN (Administratrice FNE) estime que les constats sont sans équivoque et qu'il est nécessaire de changer les mentalités. Elle rappelle qu'une gestion pérenne des sols permet d'y garder l'eau et qu'ils doivent être vivants. Elle ajoute qu'une forte volonté des élus lui semble indispensable afin de définir des orientations pour aider les agriculteurs à changer leurs pratiques.

Olivier LOUIS (Chef du pôle Politiques et Police de l'Eau à la DDT31) souligne que les déséquilibres quantitatifs à l'amont du Tarn sont tant estivaux qu'automnaux. Il lui semble que cela doit être précisé sur la carte de synthèse du diagnostic relatif à cette thématique.

Patrick FLOUR (Directeur de la délégation régionale de Toulouse de l'Agence de l'Eau) souligne que les travaux d'élaboration du SAGE avancent à un rythme soutenu et que les échéances sont respectées.

2- SAGE et GEMAPI

Ce point était inscrit à l'ordre du jour de cette réunion du Bureau consécutivement à la demande de la CLE du 1^{er} juillet.

a. Les dispositions réglementaires

Aurélie LAURENS (Chef de division « Connaissance et Planification des politiques de l'eau », DREAL Midi-Pyrénées, DREAL de bassin) présente les dispositions réglementaires issues des lois MAPTAM et NOTRe ainsi que celles issues des décrets « digues » et « EPAGE-EPTB ».

Hervé GILLÉ s'interroge sur le contenu des compétences de « solidarité territoriale » et « d'aménagement du territoire » attribuées respectivement aux Départements et aux Régions par la loi NOTRe.

Aurélie LAURENS indique qu'une interprétation juridique du Ministère de l'Environnement stipule que les Départements et les Régions peuvent être au titre de ces compétences, membres d'EPTB, et financer des actions relatives à la gestion de l'eau. Elle ajoute que les Régions peuvent se voir confier une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, par décret si l'état des masses d'eau le nécessite.

Hervé GILLÉ demande une transmission de ces éléments pour information à la CLE. Il demande des précisions sur la composition et les travaux de la mission d'appui technique de bassin.

Aurélie LAURENS précise que cette mission a été composée par le Préfet en mi-2014, dont les membres sont élus par et parmi les membres du comité de bassin.

Hervé GILLÉ demande quel est le représentant des EPTB dans cette mission.

Aurélie LAURENS indique qu'il n'y avait pas de représentant des EPTB en tant que tel, mais que Didier LOUIS, siégeant dans cette mission au titre d'un autre mandat, était Président de l'EPTB Charente. Elle ajoute que cette représentation va être modifiée, M. LOUIS ne siégeant plus au comité de bassin.

Hervé GILLÉ regrette qu'aucun représentant d'EPTB ne siège dans cette mission vu la pertinence d'une telle représentation et considérant les attributions de la mission technique d'appui de bassin.

Aurélie LAURENS rappelle que plusieurs demandes de participation à cette mission émanant de syndicats mixtes avaient été reçues, mais que les conditions de composition de la mission ne

permettaient pas de les prendre en compte. Elle ajoute qu'il est envisagé de faire jouer le réseau des EPTB par une réunion de ces derniers par l'Agence de l'eau.

Patrick FLOUR confirme effectivement qu'il n'y a pas de représentation des EPTB dans cette mission d'appui technique de bassin, dont l'attribution principale est la proposition de gouvernance sur GEMAPI au niveau du bassin Adour-Garonne, par exemple avec la proposition d'une structuration d'un EPTB sur le Tarn-Aveyron. Il ajoute que l'Agence de l'Eau considère les EPTB comme des interlocuteurs privilégiés, avec lesquels il est souhaité une collaboration accrue.

Hervé GILLÉ demande quel était le représentant des CLE dans cette mission.

Aurélien LAURENS indique qu'il s'agissait, de manière informelle, de Didier LOUIS.

Hervé GILLÉ souhaite la prise en compte du volet politique dans la future gouvernance Garonne, au vu du constat de terrain qui montre les difficultés qu'auront les EPCI FP à mettre en œuvre la compétence GEMAPI. Il lui semble nécessaire que des actions de formation à destination des DGS soient mises en œuvre afin de démultiplier le mieux et le plus rapidement possible la diffusion de la connaissance sur cette question pour alimenter la réflexion. Il propose d'adresser un courrier de la CLE en ce sens aux délégations régionales du CNFPT.

Patrick FLOUR indique que les agents de l'Agence de l'Eau sont actuellement en formation sur les implications de la loi NOTRe et qu'à ce jour il faut rester prudent sur les interprétations juridiques.

Jean-Louis MOLINIÉ (Président de l'UFBAG) indique que la loi NOTRe prévoit le redécoupage des EPCI FP et un transfert de la compétence eau et assainissement. Il pense que cela risque d'écarter la réflexion sur la GEMAPI, dont la mise en œuvre a été repoussée à 2018, à tort. Il estime qu'il faut aller au devant des collectivités pour assurer leur constitution en bassin avec pédagogie.

Hervé GILLÉ confirme que des actions d'accompagnement lui semblent nécessaires pour sensibiliser toutes les parties prenantes.

Jacqueline RABIC estime que la vision des élus est parfois en décalage avec le fonctionnement des milieux aquatiques car certains, par exemple, souhaitent retirer les îlots de graviers qui se déposent dans le lit des cours d'eau. Elle estime qu'une communication est nécessaire pour promouvoir le fait qu'il est possible d'atteindre le bon état des cours d'eau sans que cela ne gêne personne. De la même manière, elle rappelle la nécessité de parler réellement des problèmes, par exemple de l'érosion des sols qui amène des matières en suspension dans les cours d'eau, et de l'avenir, pour ne plus être dans l'affrontement.

Hervé GILLÉ estime qu'il y a une montée en conscience collective au sein des lieux de mise en débat, rencontres et échanges grâce à la mobilisation de compétences d'animation, et pour partie au travers du SAGE. Il ajoute que même quand les conditions du débat sont établies, toutes les parties prenantes ne sont pas forcément présentes.

Jacqueline RABIC rappelle la tenue d'un colloque amont-aval lors duquel peu de participants de l'amont étaient présents. Elle rappelle que certaines professions disparaissent et qu'une situation dramatique se précise.

Sylvie ROCQ (Directrice du SMEAG) estime qu'une sensibilisation sur les lois est nécessaire mais qu'il subsistera du flou dans leur interprétation pour structurer la gouvernance de bassin.

Olivier LOUIS indique que le travail de terrain est à conduire à différentes échelles, ce qui est en cours entre l'Agence de l'Eau, les services de l'Etat, les EPCI FP et les syndicats de rivières. Il ajoute que des audits stratégiques pour accompagner la réflexion locale sont finançables à 70% par l'Agence de l'eau. Sur les secteurs où des syndicats de rivières sont présents, il existe une dynamique sur laquelle s'appuyer, ce qui n'est pas le cas dans les secteurs où ces syndicats ne sont pas présents, ce qui est problématique. Le travail de terrain est donc une nécessité, en gardant à l'esprit que les EPAGE et les EPTB n'interviendront pas aux mêmes échelles.

Hervé GILLÉ s'interroge sur la capacité des collectivités locales de se saisir de cette question pour engager une démarche prospective dans le contexte actuel complexe, y compris financier.

Sébastien RICHARD (Adjoint au chef de service environnement/DDT47) indique que dans le Lot-et-Garonne, une approche conjointe avec l'Agence de l'Eau et la CATER du Département a conduit à beaucoup de sensibilisation et que les grandes lignes de structuration sont aujourd'hui connues. Bien qu'il subsiste des zones blanches, il y a une bonne couverture en maitrisés d'ouvrage et il est possible de travailler dès maintenant avec des collectivités qui lancent le mouvement, puis de réaliser la mise en œuvre au fur et à mesure. Il cite l'exemple de la Communauté d'Agglomération « Val de Garonne » qui a pris la compétence GEMAPI de manière anticipée, en conservant la partie inondations et en déléguant la partie gestion des milieux aquatiques au syndicat de rivière.

Frédéric DOUCET (CATER 47) précise qu'une cartographie prospective est disponible en Lot-et-Garonne. Il ajoute que la loi NOTRe prévoit une responsabilité financière des collectivités en cas de non-respect des obligations européennes. Il ajoute qu'il y a là une vraie interrogation des syndicats de bassin versant et des EPCI FP, qui vont exercer la compétence GEMAPI.

Aurélien LAURENS précise qu'une contribution financière des collectivités peut être demandée en cas d'arrêt en manquement de la cour de justice européenne. Elle ajoute que cela s'appliquerait en cas de manquement à une obligation de moyens, ce qui n'est pas le cas pour la DCE, pour laquelle les responsabilités sont très partagées. Elle ajoute que le programme de mesure (PdM) du SDAGE et les Programmes Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) n'ont pas de portée juridique, à la différence du SDAGE.

Patrick FLOUR estime que cela peut représenter un vrai levier pour engager l'action sur le terrain.

Sylvie ROCQ s'interroge sur la prise en compte de la dimension de bassin versant dans les SDCI à venir en mars 2016.

Hervé GILLÉ estime qu'il faut être prudent car les bassins versants peuvent être très différents des bassins de vie ou des bassins politiques. Il lui semble que les réflexions conduites à l'échelle des SCoT permettent d'apporter une bonne cohérence d'approche. Les SCoT sont aussi des lieux de sensibilisation territoriale vers les EPCI.

Olivier LOUIS indique que les SDCI à venir prendront en compte les structures existantes, et non la GEMAPI en tant que telle. Il n'y aura donc pas d'imposition du SDCI pour la mise en œuvre de la GEMAPI.

Sébastien RICHARD indique que dans le Lot-et-Garonne, un projet de structuration GEMAPI est proposé comme document de travail aux collectivités territoriales.

Sabine MARTIN rappelle l'existence d'un guide du CEPRI relatif aux inondations et ruissellement (<http://www.cepri.net/actualites/items/Ruissellement.html>)

b. Les implications potentielles pour la mise en œuvre du SAGE

Vincent CADORET présente ces implications potentielles :

- Pas de remise en cause du portage des SAGE par les structures existantes : Collectivités territoriales ou leurs groupements
- Les EPTB et EPAGE peuvent porter les SAGE
- Art L212-4 CE : « *la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux est assurée par un établissement public territorial de bassin [...] sous réserve que le périmètre de ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux ne soit pas inclus dans le périmètre d'un groupement de collectivités territoriales mais soit compris dans celui de l'établissement public territorial de bassin* ».
- Les modalités de mise en œuvre de la GEMAPI par les EPCI FP conditionneront la traduction opérationnelle locale du SAGE à l'échelle des bassins versants.

3- Gestion quantitative : point d'information sur le calendrier de révision du PGE Garonne-Ariège

Dans la suite de la validation par la CLE du 1^{er} juillet des principes d'articulation de l'élaboration du SAGE et de la révision du PGE Garonne Ariège, un point d'information sur le calendrier de l'avancement de la révision était inscrit à l'ordre du jour.

Ces principes d'articulation sont les suivants :

- Participation des membres du groupe thématique Etiages du SAGE aux groupes thématiques du PGE ;
- Appel à participation auprès des membres des commissions géographiques du SAGE dans les sous-commissions géographiques du PGE ;
- Information continue du Bureau et de la CLE ;
- Avis des CLE concernées sur le projet de PGE Garonne-Ariège révisé avant sa validation par le Préfet ;
- À terme, intégration des dispositions du PGE révisé dans le volet quantitatif du SAGE.

Sylvie ROCQ présente ces éléments d'information, après un rappel des principales caractéristiques de la révision du PGE Garonne-Ariège. Elle indique qu'une réunion du STA (secrétariat technique et administratif, composé du SMEAG, de la DREAL Midi-Pyrénées (DREAL de bassin), de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et d'un représentant du Préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne : DDT de Haute-Garonne) consacrée principalement aux conditions de relance de la révision de ce PGE se tiendrait le 29 octobre prochain.

Olivier LOUIS estime que, lors de cette révision, la question du rôle attendu du PGE aujourd'hui devra se poser, dans la suite des conclusions des audits du CGEDD sur la gestion quantitative en Adour-Garonne. Il ajoute que le PGE, le SAGE et les projets de territoire devront respecter une logique de complémentarité d'échelle.

Hervé GILLÉ rappelle que le PGE n'est pas prescriptif à la différence du SAGE mais qu'il a un périmètre plus important. Il ajoute qu'il lui semble, qu'au travers des différents faisceaux de prise de parole, il y ait une cristallisation vers un objectif de clarification de la gestion quantitative et de mise en place ou non de retenues d'eau. Il estime ce sujet difficile, et que celui-ci pourra interférer avec la redéfinition des politiques contractuelles lors de la mise en place des nouvelles Régions.

Jacqueline RABIC précise que le SAGE Estuaire a conduit des études pour évaluer les débits minimaux nécessaires pour le maintien de la vie dans l'estuaire de la Gironde. Elle rappelle les suivis continus des débits dans le cadre de MAGEST qui montrent que les débits sont inférieurs aux débits d'étiage depuis le mois d'avril. Elle regrette une gestion encore trop fractionnée où chacun veut sa retenue, au détriment d'un travail local sur la gestion des terres, privées, pour limiter l'érosion et garder l'eau dans les sols (agroforesterie, bandes enherbées). Elle regrette qu'il n'y ait pas une conscience complète de la valeur patrimoniale de l'eau, bien commun d'intérêt général, nécessaire à la vie. Aujourd'hui, il y a moins d'eau, d'où urgence à agir.

Hervé GILLÉ rappelle que l'aggravation du phénomène de bouchon vaseux est liée à un ensemble de paramètres, dont l'érosion des sols, et que l'apport en eau ne peut améliorer la situation que partiellement. Les enjeux du changement climatique sont à rappeler. Il rappelle la demande du SAGE Estuaire d'augmenter le débit de crise sur la Garonne à Tonneins. Il s'interroge sur l'officialisation de la reprise de la révision du PGE au-delà de la reprise technique des travaux.

Olivier LOUIS indique que l'Etat s'inscrit clairement dans une dynamique de relance de cette révision.

4- Projet de SDAGE 2016-2021

Aurélie LAURENS présente les échéances à venir d'ici l'adoption du SDAGE. Elle indique que les débats de la commission planification préalable au comité de bassin ont notamment porté sur l'orientation C du projet de SDAGE, relative à la gestion quantitative. Elle ajoute que la question du relèvement du DCR sur la Garonne à Tonneins sera traitée par le Comité de bassin le 28 septembre 2015.

Hervé GILLÉ demande si le compte rendu de la commission planification peut être porté à la connaissance des membres du Bureau de la CLE.

Aurélie LAURENS et Patrick FLOUR indiquent que ce compte-rendu, en cours de validation, est public et qu'il est transmissible.

Jacqueline RABIC rappelle les études du SAGE Estuaire, réalisées préalablement à sa recommandation de relèvement du DCR sur la Garonne à Tonneins.

Sabine MARTIN estime que l'environnement est porteur de solutions pour l'avenir.

Hervé GILLÉ indique les fortes inquiétudes des agriculteurs, qui sont soumis à des contraintes importantes à court terme avec des implications financières. Il ajoute qu'il lui semble qu'il faut distinguer les agriculteurs irrigants des agriculteurs non irrigants. Cela lui semble poser une question d'équilibre dans le cas où il y aurait un refus de payer l'eau que l'on utilise, alors que d'autres ne l'utilisent pas.

Jacqueline RABIC rappelle les lourdes pertes subies par les pêcheurs professionnels. Elle souhaite une concertation commune pour définir ensemble la solution la moins contraignante pour les uns et les autres.

Jean-Louis MOLINIÉ indique que le travail à une échelle plus locale permet une meilleure appréhension des réalités de terrain. Il indique que le Département du Lot-et-Garonne s'est positionné en faveur d'un développement de la ressource en eau.

Hervé GILLÉ estime que les syndicats de bassin versant permettront de faire progresser le dialogue local. Il lui semble aussi important de faire l'effort des grands débats dans les instances de bassin pour rechercher un consensus. Il ajoute que la question des réserves en eau sera au cœur des débats et qu'il lui semble qu'il faudra en créer d'une manière ou d'une autre.

Jean-Louis MOLINIÉ estime que le pragmatisme à l'échelle des sous-bassins devra être de rigueur et que la création de retenues devra s'accompagner des expertises nécessaires pour en minimiser les impacts.

Hervé GILLÉ rappelle le nécessaire respect de tous et la compréhension des logiques propres à chacun.

Sébastien RICHARD se questionne sur les conséquences du relèvement du DCR et l'influence du soutien d'été.

Sylvie ROCQ indique que la révision du PGE à venir apportera des éléments de réponse mais que la contribution du Lot est à envisager.

Hervé GILLÉ rappelle la demande du SAGE Estuaire et s'interroge sur une situation sans soutien d'été.

Olivier LOUIS précise qu'effectivement le débit maximal du soutien d'été étant de 15m³/s depuis les réserves pyrénéennes, l'effet est donc limité à Tonneins. La question de la contribution du Lot se pose effectivement.

Hervé GILLÉ indique que ces travaux seront suivis avec attention et remercie les participants de leur présence sur ce sujet qui nous engage tous.

FEUILLE DE PRÉSENCE

Etaient présents (P) absents (), excusés (E), représentés (R) parmi les membres du Bureau

Nom Prénom	Qualité – Organisme représenté	P / E
M.SUAUD Thierry	Président de la CLE	E
M.GILLÉ Hervé	Vice-président de la CLE Président du Sméag – Conseiller général de Gironde	P
M.BERGEOT Laurent (FLOUR Patrick)	Directeur Agence de l'Eau Adour Garonne (Délégation de Toulouse)	P
M.BILIRIT Jacques	Maire de Fourques-sur-Garonne (47)	E
M.BLANC Pierre	Représentant désigné de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne	/
M.BOUSQUET Bernard	Vice-président Association des Entreprises du Bassin Adour-Garonne	/
M.CARLIER David-Olivier	Représentant de la Communauté d'Agglomération du Muretain	/
M.COMBY Jean (MAUREL François)	Directeur délégué EDF (Attaché Bassin Adour-Garonne)	P
M.CONUS Denis (RICHARD Sébastien)	Préfet de Lot-et-Garonne (DDT 47)	P
M.CORNILLE Michel	Maire d'Escatalens	E
M.COT Jean-Pierre	Conseiller Départemental du Gers	/
M.DINTHILAC Pierre-Alain	Président SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents (31)	/
M.FAURE Thomas	Fédération Régionale Agriculture Biologique Midi-Pyrénées	/
M.GARCIA Hélios	Association des Consommateurs - UFC Que Choisir	/
M.GIRARDI Raymond	Vice-président Conseil général de Lot-et-Garonne (47)	/
M.GOUGE Thierry	Chambre de Commerce et d'Industrie de MP	/
M.LAFFONT Patrick	Conseiller Départemental d'Ariège	/
Mme LE LANNIC Geneviève	Présidente EAU 47	/
M.LEPINAY Jean-Raymond	Président de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois	E

Commission Locale de l'Eau

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne - 61 rue Pierre Cazeneuve – 31200 Toulouse
contact@sage-garonne.fr

FEUILLE DE PRÉSENCE

M.MAILHOS Pascal (<u>LOUIS Olivier</u>)	Préfet de la Haute-Garonne chargé du suivi de la procédure d'élaboration du SAGE (DDT 31)	P
M.MAILHOS Pascal (<u>LAURENS Aurélie</u>)	Préfet coordonnateur de Bassin Adour-Garonne Préfet de région Midi-Pyrénées (DREAL Midi-Pyrénées)	P
M.MOLINIÉ Jean-Louis	Union des Fédérations pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bassin Adour-Garonne	P
M. NOBLENS Thierry de (<u>MARTIN Sabine</u>)	France Nature Environnement Midi-Pyrénées	P
M.PÉRE Bernard	Représentant du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne	/
Mme RABIC Jacqueline	Association Agréée Départementale de Pêche Professionnelle en Eau douce de la Gironde	P
Mme SALABERT Sylvie	Conseillère Régionale d'Aquitaine	/
Mme SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	Conseillère départementale de Tarn-et-Garonne	E
M.SOLÉRA Bernard	Délégué communautaire à Toulouse Métropole	/
M.SUBRENAT Kévin	Représentant de Bordeaux Métropole	/
M.VERDIER Bernard	Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	/
M.VINCINI Sébastien	Conseiller départemental de la Haute-Garonne	E

FEUILLE DE PRÉSENCE

Etaient également présents (P) :

Nom Prénom	Qualité – Organisme représenté	Adresses mail	
M.CADORET Vincent	Chef de projet SAGE Garonne	vincent.cadoret@smeag.fr	p
M.COLLIÉ Jérôme	Chargé d'études - CD 82	jerome.collie@ledepartement.82.fr	p
M. COMET Jérémie	Adjoint Unité Eau - DDT 31	jeremy.comet@equipement-agriculture.gouv.fr	p
M.DOUCET Frédéric	DAFE – CD 47	frdoucet@cg47.fr	P
Mme JEAN Elizabeth	DREAL Midi-Pyrénées	elisabeth.jean@developpement-durable.fr	P
Mme RAPET Emilie	AADPPED	gppeche@aol.com	P
Mme ROCQ Sylvie	DGS - Sméag	sylvie.rocq@smeag.fr	P
Mme VÉRIL Corinne	Assistante SAGE Garonne	contact@sage-garonne.fr	P